



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

CADASTRE MINIER

PERMIS D'EXPLOITATION

N° CAMI/CR/ 7493/2021

Conformément aux dispositions des articles 47 et 51 de la loi n°007/2002 du 11 Juillet 2002, portant code minier, ainsi qu'à celles de l'article 109 du décret n°038/ 2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier ; et en exécution de l'arrêté Ministériel n°0058..... Du 22.FEV.2017 ou prenant acte de l'octroi d'office (¹), le présent PERMIS D'EXPLOITATION est délivré à *PHOENIX MINING & TRADING MS sarl* résidant ou ayant son siège social sur ave. 1690 Av SAVONNIERS, Q/BEL-AIR C/ KAMPENBA, H-KATANGA. RDC

Le PERMIS D'EXPLOITATION n°13260, compose de 25 carrés confère à son titulaire le droit exclusif d'effectuer les Travaux d'exploitation des substance(S) minérale(S) suivante(S): Cuivre, Cobalt, Zinc, Or à l'intérieur du périmètre situé dans Le Territoire de KAMBOVE, district de KIPUSHI, province du HAUT-KATANGA, et dont les coordonnées Géographiques des sommets repris à l'annexe I.

Ce PERMIS D'EXPLOITATION est valable pour une durée de 5 ans. allant du 12/07/2021 au 14/07/2026
Le titulaire est tenu, sous peine de déchéance de son droit, de commencer les travaux dans les 6 mois de la délivrance du Présent titre en ayant préalablement fait approuver son plan d'Atténuation et de Réhabilitation de l'environnement.

Approbation du P.A.R.

Décision DPEM N°/DPEM/.....
Vu pour LEGALISATION DE SIGNATURE
De Mr, MAMA KATANGA N'GIC
Apposé chez nous/dessous/contre/verso
LUBUMBASHI, LE 12.1.07/2021
Visa D.G. DROITS PERCUS

Origine Spécifiques :

Toute modification ultérieure du présent CERTIFICAT DE RECHERCHES sera, selon le cas, portée au dos de ce lien ou reprise dans une des annexes complémentaires qui en feront partie intégrante. Il est strictement interdit au titulaire de ce CERTIFICAT DE RECHERCHES d'entreprendre des travaux d'exploitation à l'intérieur du périmètre couvert par le présent permis

Les mentions unifiées

Délivre à Kinshasa, le 12.JUL.2021

